

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_03_038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à 18h00, le Conseil de
Communauté s'est réuni à MAILLE, en session ordinaire sous la Présidence de
Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 31
- Suppléants : 2

Date de convocation : 7 mars 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 4
Votants : 36

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme LAVAL-PELLERIN Danielle)
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. CARTRON David)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)

EXCUSÉS :

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION « PROMOTION INTERNE » - MAISON DES COMMUNES VENDEE

En application de la Loi de Transformation de la Fonction publique du 06 août 2019, le Président du Centre de gestion a compétence propre pour l'élaboration des critères d'analyse des dossiers de proposition des agents présentés par leur autorité territoriale en vue de bénéficier d'une promotion interne. L'article 16 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires dispose que « *le projet de lignes directrices de gestion établi en matière de promotion interne par le président du centre de gestion après avis de son comité technique est transmis à chaque collectivité et établissement affilié, qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la date de transmission du projet pour transmettre au président du centre de gestion l'avis de son comité technique.* »

C'est dans ce cadre règlementaire qu'en début d'année 2021, chaque collectivité avait été consultée sur le projet de Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives à la promotion interne.

Suite à cette consultation, les LDG ont été arrêtées par le Président du Centre de gestion le 19 avril 2021. En application de ces critères d'analyse, les listes d'aptitude au titre de la promotion interne ont été publiées le 1^{er} juillet 2021.

Suite à cette première campagne de promotion interne, un bilan a été effectué par les services du Centre de gestion et a conduit à modifier les LDG « Promotion Interne ».

Dans cette nouvelle version, deux changements majeurs peuvent être observés :

- Un dossier simplifié pour les agents de maîtrise, compte tenu de l'absence de quota pour l'accès à ce grade par voie de promotion interne (formulaire spécifique)
- Une grille de critères distincte entre agent encadrant et agent non encadrant.

Ce projet de LDG « Promotion interne » a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de gestion le 13 décembre dernier.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial du 21 février 2023,

Considérant que dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité technique, pour déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et définir les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences,

Considérant que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années ; qu'elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure

Monsieur le Président demande au Conseil :

- D'approuver les lignes directrices de gestion, proposées par la Maison des Communes de Vendée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes portant sur cet objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve les lignes directrices de gestion, proposées par la Maison des Communes de Vendée, telles que présentées en pièce annexe.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes portant sur cet objet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 14 mars 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 24/03/2023

SLOW

ID : 085-248500563-20230314-2023CC_03_038-DE

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA PROMOTION INTERNE

AGENT DE MAITRISE

La situation de l'agent est à évaluer au 1^{er} janvier de l'année de promotion interne.

Examen professionnel :	<input type="checkbox"/> Avec Examen <input type="checkbox"/> Sans Examen
------------------------	--

Collectivité ou établissement :	
Adresse :	
Dossier suivi par (gestionnaire du dossier et mail) :	

Nom de l'agent :	
Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) :	
Prénom de l'agent :	
Date de naissance de l'agent :	
Grade actuel de l'agent :	
Date de nomination dans la Fonction Publique Territoriale en qualité de :	
- Stagiaire :	
- Titulaire :	
Date de nomination dans le cadre d'emploi actuel :	

Joindre IMPERATIVEMENT les attestations de formation

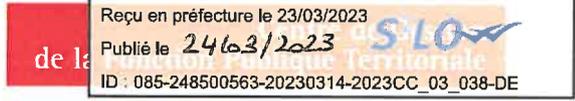
Comptabilisation au moins 2 jours de formation de professionnalisation obligatoires sur une période de 5 ans (3h comptent pour une demi-journée / 6h et plus comptent pour 1 journée)

Nombre de jours de formation au cours des 5 dernières années		jours
--	--	-------

Je soussigné(e), _____ (Prénom NOM à compléter), Maire/Président, de _____ (collectivité à compléter)
certifie sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées ci-dessous.

Le _____ à _____

Cachet et signature



DOSSIER D'INSCRIPTION A LA PROMOTION INTERNE ENCADRANT

La notation doit refléter la volonté de l'autorité territoriale quant à l'ordre de priorité des agents proposés.

La situation de l'agent est à évaluer au 1^{er} janvier de l'année de promotion interne.

En cas d'égalité de points, la priorité sera de rétablir la parité en vue de favoriser une égalité professionnelle, conformément aux prescriptions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique.

A défaut, la priorité sera donnée à l'agent ayant obtenu la meilleure note aux critères dans l'ordre défini ci-dessous.

Grade proposé :	
Examen professionnel :	<input type="checkbox"/> Avec Examen <input type="checkbox"/> Sans Examen

Collectivité ou établissement :	
Adresse :	
Dossier suivi par (gestionnaire du dossier et mail) :	

Nom de l'agent :	
Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) :	
Prénom de l'agent :	
Date de naissance de l'agent :	
Grade actuel de l'agent :	
Date de nomination dans la Fonction Publique Territoriale en qualité de :	
- Stagiaire :	
- Titulaire :	
Date de nomination dans le cadre d'emploi actuel :	

1. Capacité à exercer des fonctions du cadre d'emplois proposé à la promotion interne

Ces items sont à mettre en perspective avec le compte-rendu d'entretien professionnel, en adaptant le contenu de ce dernier au contenu de la fiche de poste.
 Ces items sont à mettre en perspective avec le compte-rendu d'entretien professionnel, en adaptant le contenu de ce dernier au contenu de la fiche de poste.

Capacités d'encadrement		
Organisation de son unité de travail	3	
Capacité à fixer des objectifs	3	
Capacité à dynamiser et à animer son équipe	3	15,00
Développement du management par la bienveillance	3	
Aptitude à former et transmettre ses compétences	3	
<hr/>		
Efficacité dans l'emploi		
Conduite de projet (analyse, stratégie, sens du service public)	3	
Réactivité, discernement, adaptabilité	3	
Sens du résultat	3	15,00
Force de proposition et initiative	3	
Fiabilité et qualité du travail effectué	3	
<hr/>		
Capacité d'expertise		
Bon usage des savoir-faire et des acquis de l'expérience	3	
Connaissance de l'environnement professionnel	3	
Connaissances techniques au regard de la fiche de poste	3	12,00
Capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	3	
<hr/>		
Capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur		
Capacité à déléguer	3	
Capacité à organiser son service /unité	3	9,00
Capacité à prendre des décisions	3	
Sous-total		51

2. Valorisation de l'encadrement

de 1 à 5 agents	5	
de 6 à 10 agents	10	15
de 11 à 20 agents	15	
Sous-total		15

3. Spécificités du poste

Mission de maître d'apprentissage	Oui	2
Accueil et encadrement de stagiaire(s)	Oui	2
Fonctions d'une polyvalence particulière	Oui	2
Compétences isolées ou en autonomie importante	Oui	2
Sous-total		8

4. Ancienneté de service

Ancienneté fonction publique dont les congés familiaux	> à 10 ans	12
Ancienneté services privés dont les congés familiaux	> à 10 ans	8
Sous-total		20

5. Réussite à concours ou examen professionnel

Joindre IMPERATIVEMENT les justificatifs correspondants (attestations de réussite ou de présence aux concours ou examens, de préparation aux concours et de VAE)

Préparation au concours quel que soit l'organisme

La présentation et la réussite ne doivent pas être cumulées pour un même concours.

Réussite à un concours et/ou à un examen professionnel	Oui	8
Préparation d'un concours et/ou d'un examen	Oui	4
VAE, Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (REP)	Oui	2
Présentation d'un concours et/ou d'un examen	Oui	2
Sous-total		16

6. Bénéfice antérieur d'une Promotion interne (sans examen)

Même hors département

Les avancements par promotion interne avec examen ne sont pas comptabilisés ici

L'agent a-t-il bénéficié d'une Promotion interne (sans examen) ?	Aucune promotion interne	10
Sous-total		10

7. Formation

Joindre IMPERATIVEMENT les attestations de formation

Comptabilisation au-delà des 2 jours de formation de professionnalisation obligatoires dans la limite de 10 jours sur une période de 5 ans (3h comptent pour une demi-journée / 6h et plus comptent pour 1 journée)

Nombre de jours de formation à partir du 3ème jour au cours des 5 dernières années	10	10
Sous-total		10

8. Nombre de présentations à la promotion interne de l'agent pour ce grade

Combien de fois le dossier a-t-il été présenté dont cette année de présentation ?

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 24/03/2023
5 ^{ème} présentation 5
ID : 085-248500563-20230314-2023CC_03_038-DE

Sous-total **5**

TOTAL **135**

Je soussigné(e), _____ (Prénom NOM à compléter), Maire/Président, de _____ (collectivité à compléter)
certifie sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées ci-dessous.

Le _____ à _____

Cachet et signature



Envoyé en préfecture le 23/03/2023
 Reçu en préfecture le 23/03/2023
 Publié le 24/03/2023
 ID : 085-248500563-20230314-2023CC_03_038-DE

de la Fonction Publique Territoriale

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA PROMOTION INTERNE NON ENCADRANT

La notation doit refléter la volonté de l'autorité territoriale quant à l'ordre de priorité des agents proposés.

La situation de l'agent est à évaluer au 1^{er} janvier de l'année de promotion interne.

En cas d'égalité de points, la priorité sera de rétablir la parité en vue de favoriser une égalité professionnelle, conformément aux prescriptions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique.

A défaut, la priorité sera donnée à l'agent ayant obtenu la meilleure note aux critères dans l'ordre défini ci-dessous.

Grade proposé :	Animateur
Examen professionnel :	<input type="checkbox"/> Avec Examen <input type="checkbox"/> Sans Examen

Collectivité ou établissement :	
Adresse :	
Dossier suivi par (gestionnaire du dossier et mail) :	

Nom de l'agent :	
Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) :	
Prénom de l'agent :	
Date de naissance de l'agent :	
Grade actuel de l'agent :	
Date de nomination dans la Fonction Publique Territoriale en qualité de :	
- Stagiaire :	
- Titulaire :	
Date de nomination dans le cadre d'emploi actuel :	

1. Capacité à exercer des fonctions du cadre d'emplois proposé à la promotion interne
 Ces items sont à mettre en perspective avec le compte-rendu d'entretien professionnel, en adaptant le cas échéant les évaluations à la grille proposée ci-dessous.
 Joindre IMPERATIVEMENT le compte rendu du dernier entretien professionnel

Qualités relationnelles		
Capacité à travailler en équipe		15,00
Capacité à partager et à diffuser l'information		
Maîtrise de soi		
Sens de l'écoute		
Aptitudes relationnelles avec le public		
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
Efficacité dans l'emploi		
Exécution du travail demandé et réalisation des objectifs		12,00
Sens du résultat		
Force de proposition et initiative		
Fiabilité et qualité du travail effectué		
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
Capacité d'expertise		
Bon usage des savoir-faire et des acquis de l'expérience		12,00
Connaissances de l'environnement professionnel		
Connaissances techniques au regard de la fiche de poste		
Capacité d'analyse et de synthèse		
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
Compétences Professionnelles et techniques		
Réactivité, adaptabilité		9,00
Autonomie		
Capacité d'anticipation et d'organisation		
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
Engagement / implication		
Volonté à améliorer ses connaissances		9,00
Capacité à s'investir dans les dossiers		
Sens du service public et conscience professionnelle		

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 24/03/2023

SLOW

ID : 085-248500563-20230314-2023CC_03_038-DE

Capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Capacité à déléguer
Capacité à organiser son service /unité
Conduite de projet

3
3
3

9,00

Sous-total **66**

2. Spécificités du poste

Mission de maître d'apprentissage ou en charge d'agents stagiaires
Accueil et encadrement de stagiaire(s)
Fonctions d'une polyvalence particulière
Compétences isolées ou en autonomie importante

Oui 2
Oui 2
Oui 2
Oui 2

Sous-total **8**

3. Ancienneté de service

Ancienneté fonction publique dont les congés familiaux
Ancienneté services privés dont les congés familiaux

> à 10 ans 12
> à 10 ans 8

Sous-total **20**

4. Réussite à concours ou examen professionnel

Joindre IMPERATIVEMENT les justificatifs correspondants (attestations de réussite ou de présence aux concours ou examens, de préparation aux concours et de VAE)

Préparation au concours quel que soit l'organisme

La

présentation et la réussite ne doivent pas être cumulées pour un même concours.

Réussite à un concours et/ou à un examen professionnel
Préparation d'un concours et/ou d'un examen
VAE, Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (REP)
Présentation d'un concours et/ou d'un examen

Oui 8
Oui 4
Oui 2
Oui 2

Sous-total **16**

5. Bénéfice antérieur d'une Promotion interne (sans examen)

Même hors département

Les avancements par promotion interne avec examen ne sont pas comptabilisés ici

L'agent a-t-il bénéficié d'une Promotion interne (sans examen) ?

Aucune promotion interne 10

Sous-total **10**

6. Formation

Joindre IMPERATIVEMENT les attestations de formation

Comptabilisation à partir du 3ème jour de formation sur une période de 5 ans dans la limite de 10 jours

A partir du 3ème jour au cours des 5 dernières années

10 10

Sous-total **10**

7. Nombre de présentations à la promotion interne de l'agent pour ce grade

Combien de fois le dossier a-t-il été présenté dont cette année de présentation ?

5ème présentation 5

Sous-total **5**

TOTAL **135**

Je soussigné(e), _____ (Prénom NOM à compléter), Maire/Président, de _____ (collectivité à compléter)
certifie sur l'honneur l'exactitude des Informations communiquées ci-dessous.

Le _____ à _____

Cachet et signature